Ville de Lac-Sergent
1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site internet : www.villelacsergent.com
Tél. : **418 875-4854** Téléc. : **418 875-3805**

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no 372-19

1. Le conseil de Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 août 2019, le règlement suivant :

    - Règlement no 372-19 visant à redéfinir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol et modifiant le règlement relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme no 311-14.

2. Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Lac Sergent, le 30e jour du mois d'août 2019.

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière